# MÉMOIRE

## DU PREMIER MINISTRE DES FINANCES,

*Lu à l'Aſſemblée Nationale, le 12 Mars 1790.*

MESSIEURS,

JE crois l'établiſſement d'un Bureau de Tréſorerie deſtiné à diriger ſous les ordres du Roi, tout ce qui tient au Tréſor public, ſi utile en tous les temps, ſi néceſſaire dans les circonſtances particulières où nous nous trouvons, que l'Aſſemblée Nationale me permettra, j'eſpère, d'ajouter quelques réflexions à celles déjà préſentées dans mon dernier Mémoire.

J'entends dire que l'Aſſemblée, en approuvant l'idée de l'établiſſement d'un

Bureau de Tréforerie, ne paroît pas difpofée à confentir qu'aucune des perfonnes dont Sa Majefté compoferoit ce Bureau, fût choifie dans l'Affemblée Nationale.

Il eft de mon devoir de la prévenir, qu'une telle condition mettroit abfolument obftacle à l'exécution des intentions paternelles du Roi; & pour appuyer cette propofition, je dois d'abord faire obferver que la principale utilité de ce Bureau feroit perdue, fi aucun de fes Membres ne pouvoit être en même temps Député à l'Affemblée Nationale: car il importe, & fur-tout aujourd'hui, qu'il exifte une communication de tous les jours & de tous les inftants, entre le Corps Légiflatif & l'Adminiftration des finances. Il ne peut fuffire que cette communication foit établie par de fimples Mémoires, qu'on héfite, qu'on diffère de donner, qui font toujours évènement, & qu'on ne peut ni expliquer ni défendre, à moins d'être préfent habituellement à votre Affemblée. Ce n'eft pas d'ailleurs

ſeulement aux époques éparſes d'une diſcuſſion par Mémoire, que les intérêts du Tréſor public doivent être manifeſtés & ſoutenus: car à chaque inſtant il exiſte un rapport entre ces intérêts & vos délibérations, & perſonne ne peut avoir toujours préſent à l'eſprit ce qu'exige le ſoin du Tréſor public, perſonne ne peut s'en occuper avec prévoyance, s'il n'eſt pas aſſocié de quelque manière à ſon adminiſtration, & s'il n'eſt pas rappelé aux ſoins de cette partie de la choſe publique, par tous les motifs d'honneur & de devoir qui agiſſent ſans interruption ſur les hommes.

Je dois vous préſenter une ſeconde conſidération, c'eſt qu'il ſeroit impoſſible aujourd'hui de former convenablement un Bureau de Tréſorerie, ſi on vouloit le compoſer en entier de perſonnes étrangères à l'Aſſemblée Nationale. Qui voudroit s'immiſcer dans l'Adminiſtration du Tréſor de l'Etat en des moments ſi difficiles! qui voudroit s'expoſer & aux

faux jugements du public, & aux chances d'une cenſure journalière de la part d'une Aſſemblée nombreuſe où l'on n'eſt jamais préſent, & où l'on n'eſt pas sûr de trouver conſtamment des préjugés favorables ? C'eſt librement qu'on ſe dévoue à l'adminiſtration : ainſi il faut y être attiré par de la conſidération, quand on ne peut plus attendre des récompenſes de fortune. J'ai ſenti ſouvent dans mes travaux le beſoin d'être ſoutenu par votre eſtime & par la confiance de la Nation, & ce ſentiment, celui quelquefois de mon long dévouement à la choſe publique, m'ont rendu votre empire fort doux ; mais les Membres nouveaux d'un Bureau de Tréſorerie n'auroient, en commençant, aucune de ſes compenſations; il eſt donc néceſſaire qu'ils réuniſſent au mérite de leurs fonctions, l'honneur de faire partie de votre Aſſemblée, afin qu'ils aient à ce double titre l'autorité de détail & l'aſcendant néceſſaire pour diriger convenablement l'adminiſtration dont ils ſeront chargés. Chacun voit

aujourd'hui ſi bien, que les Chefs de Département ne peuvent faire ni bien ni mal à perſonne, qu'ils éprouvent les réſiſtances les plus minutieuſes de la part même de ceux qui ſe trouvent dans leur dépendance naturelle. Il n'y a donc plus aucun genre d'attrait pour ſe livrer aux pénibles travaux de l'Adminiſtration, & de toutes parts chacun n'aſpir qu'à ſe placer aux bancs des Juges.

Les Comités que vous avez établis pour examiner différentes parties de finances & pour vous en rendre compte, ne peuvent pas non plus ſuppléer à l'établiſſement d'un bureau actif de Tréſorerie; chacun de ces Comités eſt uniquement occupé de la miſſion particulière dont il eſt chargé; ils viſent tous à mériter dans leurs parties, & de juſtes éloges & de prompts applaudiſſements; & pour y parvenir, aucun, même le Comité général des finances, n'a beſoin de concilier le réſultat de ſes travaux avec la ſituation inſtantanée du

Trésor public, & avec les inquiétudes prochaines de l'Administration qui le régit. Il faut un peu d'espace, un peu de large pour les règlemens généraux ; ainsi ceux qui doivent les préparer, ont souvent besoin de se détacher des combinaisons particulières à l'Administration des finances, à cette pénible régie qui dans des temps difficiles se trouve contrainte de combattre sur un terrein resserré & qui ne peut & ne doit s'étendre que par degrés. Aussi tous ceux qui sont placés extérieurement à l'Administration, même avec les meilleures intentions, ne revêtissent jamais qu'imparfaitement son esprit. Les intérêts de cette Administration ne peuvent donc être bien confiées qu'à elle-même, & rarement elle pourra tirer une assistance réelle & constante d'un Comité latéral qui voit les choses sous d'autres rapports, & qui peut trouver aussi bien son compte de gloire dans une idée brillante, mais désassortie au moment, que dans l'aplanissement des difficultés de tous les

jours, & dans la conciliation laborieuſe de l'avenir avec le préſent.

Cependant, puiſqu'il eſt naturel que vous déſiriez tout connoître par l'entremiſe des perſonnes qui compoſent votre Aſſemblée, pourquoi n'adopteriez-vous pas un moyen qui, en ſatisfaiſant ce vœu raiſonnable, laiſſeroit à l'Adminiſtration toute la force & toute l'unité dont elle a beſoin pour lutter avec avantage contre les difficultés dont nous ſommes environnés? Ce double but ſeroit parfaitement rempli par l'établiſſement d'un Bureau de Tréſorerie, dont le Roi choiſiroit preſque tous les membres parmi les Députés à votre Aſſemblée : ils n'auront pas conduit pendant un mois le Tréſor public, que vous éprouverez ce que je ſais par expérience ; c'eſt que leurs avis, leurs avertiſſements, leurs éveils ſeront d'une grande utilité, ne fût-ce que pour diriger ou pour ramener votre réflexion vers les objets qui intéreſſent le Tréſor public d'une manière inſtante ; ne fût-ce

que pour vous faire part d'une multitude de connoiſſances & d'obſervations qui ne viennent qu'à l'Adminiſtration, à ce centre du mouvement général; ne fût-ce enfin que pour vous indiquer les rapports continuels de certaines parties de vos délibérations avec la ſituation préſente des affaires. Une ſeule idée, une ſeule déciſion générale ne peuvent ſuffire pour nous affranchir des grandes difficultés de cette année; il faut donc que vous ſoyez informés preſque journellement des différentes déviations, des différents changements de route que l'inconſtance du crédit & la ſucceſſion des événements pourront rendre néceſſaires. Ces aſſujettiſſements dans la ſuite n'exiſteront plus, il faut du moins l'eſpérer; un ordre conſtant & durable rendra l'Adminiſtration ſimple & facile; mais il faut juſque-là adapter vos diſpoſitions aux choſes préſentes, en même temps que vous préparerez celles qui ſuffiront à l'avenir. Je ne connois rien de plus propre à ranimer la confiance,

que l'établiſſement d'un Bureau de Tréſorerie eſſentiellement compoſé de Députés à l'Aſſemblée Nationale ; il ſera conſidéré comme le point de réunion entre l'adminiſtration & la légiſlation des finances, & un tel accord eſt ſi néceſſaire, que dans les pays étrangers on s'étonne qu'à la ſuite de nos évènements, la machine des finances puiſſe marcher encore, lorſque ſon adminiſtration eſt abſolument ſéparée de l'Aſſemblée où l'on fixe, où l'on détermine toutes les délibérations qui l'intéreſſent. Et l'on comprendra plus difficilement encore, comment le Miniſtre qui régit la finance, eſt celui qui pour le bien public ſollicite l'abdication d'une partie eſſentielle de ſon pouvoir, & la perte de la conſidération qui s'y réunit, tandis que l'Aſſemblée Nationale refuſeroit de participer à cette conceſſion par l'Admiſſion de ſes Députés dans le Bureau de Tréſorerie.

On oppoſe un de vos Décrets précedents à l'établiſſement de ce Bureau,

aux conditions que j'ai déſignées ; mais ce Décret eſt votre propre ouvrage, il étoit applicable à d'autres circonſtances, à d'autres idées, ainſi vous ne devez-vous faire aucun ſcrupule d'y apporter une modification, lorſque vous y ſerez conduits par le même motif qui doit être le principe de toutes les loix, le déſir véritable du bien de l'État. C'eſt pour mettre les Députés à l'Aſſemblée Nationale à l'abri de toute ſéduction, de tout aſcendant de la part du Gouvernement, que vous les avez aſtreints à n'accepter aucune place à ſa nomination ; mais je l'ai déjà fait remarquer dans mon dernier Mémoire, le Bureau de Tréſorerie dont il eſt queſtion, n'offre qu'une commiſſion difficile, qu'une charge pénible. J'ajouterai qu'on pourroit, ſi on le jugeoit convenable, n'y attribuer pour un temps aucun appointement; on pourroit encore, mais toujours ſelon moi, par un eſprit de défiance dénué de fondement, on pourroit exiger que pendant la durée de la préſente Seſſion, aucun membre du Bureau de

Tréſorerie n'accepteroit de place dans le Conſeil du Roi.

Il vous eſt donc aiſé, Meſſieurs, de calmer vos inquiétudes, & il me ſemble qu'indépendamment des ſentiments de confiance que méritent de vous les Miniſtres actuels, vous pourriez encore être tranquilles, en remarquant ſimplement les bornes étroites de leur influence. Par quelle ſingularité donc continueriez-vous à les conſidérer comme des ſéducteurs dont on ne peut s'approcher ſans péril ? Eh ! quoi, tout eſt changé, & vous partiriez encore des anciennes idées ! Il n'y a plus de danger pour la vertu civique que dans ſes applications exagérées ; la juſte meſure des idées ſera toujours le véritable ſoutien des ſentiments honnêtes, puiſqu'ils ont beſoin de cette aſſociation pour paroître réels, & pour recevoir la récompenſe d'opinion qui leur ſert d'encouragement. Vous ne négligerez donc pas le bien de l'Etat & ce qu'il exige, pour une ſimple re-

nommée de ſacrifices qui n'ont plus d'exiſtence, & ſûrement vous n'imiterez jamais ce petit nombre de perſonnes qui prononcent encore les mots impoſants de *deſpotiſme miniſtériel*, pour ſe ménager l'honneur apparent de le braver; un courage ſi à l'abri de toute eſpèce d'inconvénients, ne ſeroit pas digne de vous. C'eſt bien plutôt à ſeconder franchement les meſures ſages du Gouvernement qu'il y a du mérite & de l'honneur, puiſqu'on riſque encore de perdre quelque choſe par cet exercice d'une vertu ſimple, mais réelle.

Je reviens à l'établiſſement d'un Bureau de Tréſorerie ; ma ſanté qui s'affoiblit, me fait ſentir de plus en plus qu'un homme ſeul ne peut répondre à une adminiſtration ſur laquelle le crédit repoſe en partie. Il faut toujours ſans doute conſerver l'unité d'action, mais il faut y réunir cette permanence, cette invariabilité dont un Bureau de Tréſorerie composé de pluſieurs perſonnes, peut

ſeul être le garant. Aujourd'hui l'on voit tout le contraire ; car à toutes les incertitudes de durée qui accompagnent l'adminiſtration d'un ſeul, vous avez encore joint une diverſité d'action par l'établiſſement de pluſieurs Comités qui ont chacun leur ſyſtème, leurs idées & leurs opinions.

On dit qu'un de vos motifs d'éloignement pour l'établiſſement d'un Bureau de Tréſorerie, c'eſt que vous préférez, comme plus ſimple, une reſponſabilité individuelle à une reſponſabilité collective ; mais une telle reſponſabilité n'a pas été inſtituée pour en faire un objet de priſe, & pour ſe ménager le plaiſir d'exercer un droit de vindicte ; elle a pour unique principe, l'utilité d'une garantie contre les abus ; mais ſi de toutes les garanties de ce genre, une adminiſtration collective eſt la meilleure, ce qu'une telle adminiſtration offre d'un peu plus compoſé pour l'application des loix de reſponſabilité, ſeroit plus que

compenſé par la certitude morale de n'avoir jamais beſoin d'une pareille caution.

Je dépoſe donc ici de nouveau mon opinion ſur l'importance en tous les temps, ſur la néceſſité abſolue en ces circonſtances, de l'établiſſement d'un Bureau de Tréſorerie, aux conditions que j'ai déſignées. Vous allez décider ou d'un très-grand bien, ou d'un très-grand mal; & ſi je pouvois mêler un vœu particulier à l'intérêt public qui m'occupe eſſentiellement, ce ſeroit que vous vouluſſiez bien vous ſouvenir en tous les temps de l'ardeur ſoutenue que j'ai miſe à ma ſollicitation. Il eſt peu de diſpoſitions dans les affaires publiques qui ſatisfaſſent à tout ſans inconvénients; mais ſi vous adoptez celle dont je vous entretiens, ſi, conſidérant les Commiſſaires du Bureau de Tréſorerie, non pas comme vos rivaux, mais comme vos alliés, vous les écoutez avec intérêt, avec confiance, & les aſſiſtez de vos forces, toutes les perſonnes qui réfléchiſſent &

qui voient encore au-delà des idées qu'on ſe permet de préſenter, applaudiront à votre détermination, & en augmentant de reconnoiſſance envers le Roi, elles acquerront chaque jour un nouveau degré d'eſpérance.

---

A BORDEAUX, chez Michel Racle,
Imprimeur du Gouvernement, 1790.

